

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 08 AVRIL 2019**

Le lundi 08 avril 2019 à 18H00, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Montfavet - Agroparc, le conseil de communauté du Grand Avignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ROUBAUD, Président

Monsieur Guy DAVID a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 59

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

ETAIENT PRESENTS : 42

Avignon	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	ROCHFORT DU GARD
Laurence ABEL-RODET	Guy MOUREAU	Patrick VACARIS
Darida BELAÏDI	Régis PHALY	ROQUEMAURE
André CASTELLI	JONQUERETTES	André HEUGHE
Jean-Pierre CERVANTES	Daniel BELLEGARDE-	SAUVETERRE
Daniel CHRISTOS	LES ANGLÉS	Jacques DEMANSE
Vincent DELAHAYE	Jean-Louis BANINO	SAZE
David FOURNIER	Christian RANDOULET	Georges BEL
Olivier GROS	MORIERES	VEDENE
Isabelle LABROT	Joël GRANIER	Michèle DUMONT
Christine LAGRANGE	PUJAUT	Chantal GOTTRA
Laurence LEFEVRE	Guy DAVID	Joël GUIN
Françoise LICHIERE	ST SATURNIN LES Avignon	VELLON
Christian PALY	LE PONTET	Michel PONCE
Joël PEYRE	Joris HEBRARD	VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Isabelle PORTEFAIX	Sandrine BAJARD	Xavier BELLEVILLE
Christian ROCCI	Jean-Louis COSTA	Jean-Marc ROUBAUD
Mireille ROUMETTE	Christiane MOLINES	Michel ULLMANN
	Frédéric MONIN	CAUMONT SUR DURANCE
	Jean-Firmin BARDISA	Joël FOUILLER

ETAIENT :

REPRESENTES : 12	« ARRIVEE » EN COURS DE SEANCE :
Jean-Marc BLUY A donné pouvoir à Christine LAGRANGE	> ARRIVEE de Anne-Sophie RIGAUT & Martine GUAY après le vote de la délibération n°2
Florence DUPRAT A donné pouvoir à Christian PALY	> ARRIVEE de Cécile HELLE avant le vote de la délibération n°3
Nathalie GAILLARDET A donné pouvoir à Laurence LEFEVRE	> ARRIVEE de Savine DEMARQUETTE MARCHAT après le vote de la délibération n°3
Michel GONTARD A donné pouvoir à Cécile HELLE	> ARRIVEE de Amine EL-KHATMI après le vote de la délibération n°4
Fabrice MARTINEZ TOCABENS A donné pouvoir à Françoise LICHIERE	
Amy MAZARI ALLEL A donné pouvoir à Isabelle LABROT	« DEPART » EN COURS DE SEANCE :
Jacques MONTAIGNAC A donné pouvoir à David FOURNIER	< DEPART de Jean-Louis BANINO pendant la présentation de la délibération n°11
Chantal REZOUALI A donné pouvoir à Joël PEYRE	< DEPART de Joël FOUILLER pendant le débat portant sur la délibération n°11
François VAUTE A donné pouvoir à Michel PONCE	et pouvoir donné à Christian RANDOULET
Mounir YEMMOUNI A donné pouvoir à Jean-Pierre CERVANTES	< DEPART de Vincent DELAHAYE avant le vote de la délibération n°21
Dominique RIBERI A donné pouvoir à Patrick VACARIS	et pouvoir donné à Isabelle PORTEFAIX
René TRUCCO A donné pouvoir à Daniel BELLEGARDE	< DEPART d'Amine EL KHATMI pendant le débat portant sur la délibération n°24
	et pouvoir donné à Darida BELAÏDI
	< DEPART de Christine LAGRANGE pendant le débat portant sur la délibération n°29
	« ENTREES & SORTIES » EN COURS DE SEANCE :
	< SORTIE de : D. BELAÏDI, A. EL KHATMI et C. LAGRANGE pendant le débat portant sur la délibération n°8
	> RETOUR de : D. BELAÏDI, A. EL KHATMI après le vote de la délibération n°8
	< SORTIE de A-S. RIGAUT pendant le débat portant sur la délibération n°9
	> RETOUR de C. LAGRANGE pendant le débat portant sur la délibération n°9
	> RETOUR de A-S. RIGAUT pendant la présentation de la délibération n°10
	< SORTIE de D. BELAÏDI avant le vote de la délibération n°13
	< SORTIE de A. EL KHATMI avant le vote de la délibération n°19
	> RETOUR de D. BELAÏDI & A. EL KHATMI pendant le débat portant sur la délibération n°21
	< SORTIE de C. MOLINES avant le vote de la délibération n°21
	> RETOUR de C. MOLINES pendant la présentation de la délibération n°22
	< SORTIE de L. ABEL-RODET avant le vote de la délibération n°22
	> RETOUR de L. ABEL-RODET avant le vote de la délibération n°23
	< SORTIE de D. FOURNIER avant le vote de la délibération n°23
	< SORTIE de J-M ROUBAUD pendant la présentation de la délibération n°24
	> RETOUR de D. FOURNIER & J-M. ROUBAUD pendant la présentation de la délibération n°25
	< SORTIE de G. BEL pendant la présentation de la délibération n°26
	> RETOUR de G. BEL pendant la présentation de la délibération n°27

DELIBERATION N° C20190408/022

RAPPORTEUR : Patrick VACARIS - Vice-Président - DELEGUE MUTUALISATION - RAPPORTEUR BUDGETS

FINANCES :

- **VOTE DES TAUX 2019 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Accusé de réception en préfecture
084-248400251-20190408-C08042019D022-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Mes Cher(e)s Collègues,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B undecies et 1639 A bis.

Par délibérations en date des 29 septembre 2014, 12 décembre 2016 et 25 septembre 2018, le Conseil de Communauté a décidé la création de huit zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction du service rendu.

Les membres de l'assemblée délibérante doivent donc se prononcer sur les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicables pour l'année 2019 aux huit zones du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Après avis de la Commission Finances Mutualisation réunie le **01/04/2019**,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **DECIDE d'adopter les taux 2019 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la façon suivante :**

Zone 1	AVIGNON - ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	10,90%
Zone 2	MORIERES LES AVIGNON - JONQUERETTES	9,50%
Zone 3	VELLERON	8,45%
Zone 4	CAUMONT SUR DURANCE – ST SATURNIN LES AVIGNON	8,40%
Zone 5	LE PONTET	8,20%
Zone 6	VEDENE	7,00%
Zone 7	LES ANGLES – PUJAUT - ROCHEFORT DU GARD – SAZE – VILLENEUVE LES AVIGNON - ROQUEMAURE	14,09%
Zone 8	SAUVETERRE	12,70%

Les taux ainsi votés permettent d'assurer le financement des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement du service pour l'exercice 2019.

VOTE DU CONSEIL :


POUR : 56

CONTRE : 1 (J.DEMANSE)

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**


Frédéric CHAPTAL
Directeur Général des Services

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : *16/04/2019*

- publié le : *16/04/2019*

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
084-248400251-20190408-C08042019D022-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019